

## **Compte rendu de la séance du 24 octobre 2019**

Président : MARTY Jean-jacques  
Secrétaire : SIRE Jean-claude

Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, JEAN-CLAUDE SIRE, JEAN-SEBASTIEN BATLLE, ELISABETH GOUALIN, ISABELLE ARTHOZOUL, ANDRÉ SARDA

Excusés :

Absents : SOPHIE DUNCAN

Réprésentés : GISÈLE GAVIGNAUD par JEAN-JACQUES MARTY,  
MARIE-THÉRESE LEGRAND par JEAN-SEBASTIEN BATLLE

### Ordre du jour:

- Présentation du litige, entre la commune de Saint Ferriol et M. LONGUÉ Patrice, sur le raccordement AEP du domaine de Mazac

- Délibérations :

- Décision modificative n°2 du Budget principal M14
- Nouvelle convention avec la médecine du travail du CDG11
- Demande de subvention pour travaux d'extension du réseau communal AEP

- Affaires communales / questions diverses

### **Présentation du litige, entre la commune de Saint Ferriol et M. LONGUÉ Patrice, sur le raccordement AEP du domaine de Mazac :**

M. le Maire rappelle en préambule que la Mairie fournit de l'eau potable aux époux LONGUÉ, qu'ils viennent eux-même chercher au village (l'équivalent de 400 l/jour soit 12 m3 par mois).

- Le 6 juin 2018 les époux LONGUÉ ont envoyé une lettre RAR à la Mairie pour demander que le Domaine de Mazac, dont ils sont propriétaires, soit raccordé au réseau communal AEP.

- Le 17 juillet 2019 la Mairie a répondu que des renseignements avaient été pris auprès des conseils de la Mairie, un devis a également été fait concernant les travaux nécessaires au raccordement du Domaine de Mazac au réseau communal AEP. Il est précisé que ce sujet serait débattu en Conseil Municipal courant octobre.

- M. LONGUÉ a envoyé un nouveau courrier pour se plaindre du long silence de la Mairie et demande que la procédure soit accélérée.

M. le Maire précise que si le raccordement est effectué, il s'agira d'une extension de réseau, de ce fait la Mairie ne pourra s'opposer à aucune demande de raccordement d'administrés qui ont des propriétés sur le tracé de cette extension.

Le devis fournit par l'entreprise OC TP s'élève à 250 767.05 € HT. Ce montant est très élevé pour la commune compte-tenu que le budget d'investissement M49 (eau et assainissement) de la commune s'élève à 54950.98 € pour 2019. M. le Maire précise que, étant donné que M. LONGUÉ a proposé de participer financièrement à l'opération, une convention de participation financière pourrait être envisagée pour la prise en charge financière des travaux.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, comme il est prévu à l'ordre du jour, de délibérer, dans un premier temps, pour demander des subventions dans le cadre de ces travaux de raccordement. En fonction des montants alloués, l'avis de M. LONGUÉ sera sollicité avant de poursuivre l'opération.

### **Délibérations du conseil :**

**Décision modificative n°2 du Budget principal M14 - 2019 ( DE 033 2019) Résultat du vote : Adoptée** Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget principal de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Désignation des comptes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de investissement</b>		
<b>chapitre 041</b>		
021 Virement de la section de fonctionnement €		+ 4 000.00
<b>chapitre 21</b>		
2131 Autres bâtiments publics	+ 4 000.00 €	
<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>chapitre 012</b>		
6413 Personnel non titulaire	- 500.00 €	
<b>chapitre 65</b>		
6553 Service incendie	- 3 500.00 €	
<b>chapitre 042</b>		
023 Virement à la section d'investissement	+ 4 000.00 €	

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide :

DE VOTER en dépenses et en recettes les réajustements de crédits indiqués ci-dessus

**Convention d'adhésion au service de médecine du travail ( DE 034 2019) Résultat du vote : Adoptée** Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention avec le centre de gestion de l'Aude, afin d'adhérer au service de Médecine du Travail, suite à une actualisation à compter du 1er janvier 2019.

Après lecture de la nouvelle convention actualisée, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour donner ou non l'autorisation au Maire de signer la convention.

Le Conseil Municipal,  
OUI cet exposé et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la nouvelle convention actualisée à compter du 1er janvier 2019.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention qui sera jointe à la présente délibération.

**Demande de subventions à l'Etat et à l'Agence de l'Eau ( DE 035 2019) Résultat du vote : Adoptée** Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

M. le Président expose au Conseil Municipal que la Commune envisage d'effectuer des travaux d'extension du réseau AEP de la commune en vue de raccorder le domaine de Mazac au réseau

communal AEP. Ces travaux ne pourront être engagés qu'après la signature d'une convention de participation financière, pour la prise en charge des travaux, conclue entre les époux LONGUÉ et la commune de Saint Ferriol.

Cette extension serait réalisée en plaçant une canalisation qui partirait du village et emprunterait la route de Moucha jusqu'à la limite de propriété de M. et Mme LONGUÉ Patrice.

Pour réaliser ces travaux M. le Président a demandé un devis à l'Entreprise OC TP.

M. le Président expose qu'il conviendrait de demander l'aide de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Devis HT OC TP .....	250 767.05 €
Subvention de l'Etat (40%).....	100 306.82 €
Subvention de l'Agence de l'Eau (40%).....	100 306.82 €
Autofinancement (20%).....	50 153.41 €

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

**DECIDE** de réaliser ces travaux

**APPROUVE** les estimations réalisées par l'Entreprise OC TP

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat, du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'octroi de subventions suivant le plan de financement ci-dessus

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

### **Affaires communales / questions diverses :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'installer aux entrées du village un panneau humoristique qui précise que l'on pénètre dans un "Village Français" avec un clocher, des coqs, des troupeaux...

Le coût de ces panneaux est dérisoire, environ 50 € pièce. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de ces panneaux.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY